

**Compte-rendu  
du Conseil Municipal  
du 2 avril 2021**

L'an deux mil vingt, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

\*\*\*\*\*

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KALBEL Jean-Luc, MALGRAS Ludovic à partir de 19h05 pour l'examen du 5<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour.

Étaient absents :

VAUTRIN Aurélie donne procuration à LAURENT Francine, BOULANGER Sabine donne procuration à GERARDIN Daniel.

\*\*\*\*\*

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

\*\*\*\*\*

M. MARQUIS Noël donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal en date du 2 février 2021.

\*\*\*\*\*

M. MARQUIS Noël informe les conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

Objet	Tiers	Montant HT	Obs.
Suppression du poste de raccordement gaz rue des écoles	GRDF	2 070,00 €	DCM N°2020-05-29/03
Achat d'un colombarium	CIMTEA	8 250,00 €	DCM N°2020-05-29/03
Raccord trottoir rue Saint Pierre vers la maison de santé	L. THIRIET TP	3 116,80 €	DCM N°2020-05-29/03
Travaux plomberie studio 27 résidence J, Vallin	Maurice Services	1 050,00 €	DCM N°2020-05-29/03
Contrat de maîtrise d'œuvre réhabilitation résidence J. Vallin bâtiment sud	Cotraitance A. Concept - BET Adam structures - BET Louvet	39 900,00 €	DCM N°2020-05-29/03

\*\*\*\*\*

ETAT ANNUEL PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES, LIBELLEES EN EUROS,  
DONT BENEFICIENT LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Nom et prénom de l'élu	Mandat ou fonction	Indemnités (les sommes numériques sont annuelles, en euros et en brut) <i>Préciser la nature de la somme perçue</i> <i>De juin à décembre 2020</i>	Avantages en nature (les sommes numériques sont annuelles, en euros et en brut) <i>Préciser la nature de l'avantage perçu</i>
Monsieur Noël MARQUIS	Maire	Indemnités de fonction : 12 448,46 €	Néant
Monsieur Daniel GERARDIN	Adjoint	Indemnités de fonction : 5 785,43 €	Néant
Madame Francine LAURENT	Adjoint	Indemnités de fonction : 5 785,43 €	Néant
Monsieur Serge ROUSSEL	Adjoint	Indemnités de fonction : 5 785,43 €	Néant
Monsieur Bernard SENE	Conseiller municipal délégué	Indemnités de fonction : 3 956,84 €	Néant
Monsieur Matthieu POLESE-CLAUSS	Conseiller municipal délégué	Indemnités de fonction : 1 469,68 €	Néant

\*\*\*\*\*

1) ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 428 AUPRES DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-MOSELLE

*Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,*

*Vu l'intérêt d'acquérir la parcelle AD 428, issue de la division de la parcelle AD 366, englobant le mini-golf et le parking ainsi qu'une large bande de terrain chemin du marché, propriété du département de Meurthe-et-Moselle, pour une surface totale de 4 500 m<sup>2</sup>, afin d'y développer des activités jeunesse.*

*Vu la proposition de vente de cette portion de terrain pour 13 000 euros formulée par le département de Meurthe-Moselle.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'acquisition de la parcelle AD 428 et de l'autoriser à réaliser la vente au prix de 13 000 euros.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la commune de la parcelle AD 428, au prix de 13 000 euros.
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **DELEGUE** tout pouvoir de signature des actes relatifs à cette cession au 1er Adjoint Daniel GERARDIN.
- **AUTORISE** le Maire à authentifier l'acte administratif et à procéder à son enregistrement auprès des services de la publicité foncière,

## 2) ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2020

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 3) ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

*Après nomination de M. GERARDIN Daniel, adjoint aux finances, en tant que président du conseil, l'assemblée examine le compte administratif de la Commune 2020 qui s'établit ainsi :*

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	188 705.34€
	Réalisé :	159 587.72€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévu :	188 705.34€
	Réalisé :	207 917.53€
	Reste à réaliser :	0.00€
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu :	495 751.64€
	Réalisé :	200 560.42€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévu :	495 751.64€
	Réalisé :	478 285.59€
	Reste à réaliser :	0.00€
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement :		277 725.17€
Fonctionnement :		48 329.81€
Résultat global :		326 054.98€

Hors de la présence de M. Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de l'assainissement 2020.

## 4) ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2020

*Compte tenu que le compte administratif 2020 de l'Assainissement fait apparaitre :*

- Un excédent de fonctionnement de	8 516.68€
- Un excédent reporté de	39 813.13€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>48 329.81€</b>
- Un excédent d'investissement de :	277 725.17€
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>277 725.17€</b>

M. Le Maire propose au Conseil Municipal le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- <b>Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent</b>	<b>48 329.81€</b>
- <b>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</b>	<b>0.00€</b>
- <b>Résultat reporté en fonctionnement (002) :</b>	<b>48 329.81€</b>
- <b>Résultat d'investissement reporté (001) :</b>	<b>277 725.17€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 48 329.81 € au compte 002 du Budget Primitif de l'Assainissement 2021.
- **DECIDE** d'affecter 277 725.17 € au compte 001 du Budget Primitif de l'Assainissement 2021.

Monsieur Ludovic MALGRAS prend place au sein du Conseil à 19h05.

#### 5) REVERSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNE 2021 DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2224-1, R 2221-48 et R. 2221-90,*

*Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes en dépenses,*

*Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,*

*Considérant que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 48 329.81€ et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies.*

*Considérant que cet excédent revêt un caractère exceptionnel lié aux économies de charges de fonctionnement général, et que les besoins en financement d'investissement sont suffisamment couverts.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer dans le budget de la commune le résultat reporté du budget assainissement de la manière suivante :

#### **Budget assainissement :**

**Article 672 (Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement) : Dépense de 48 329.81€**

## **Budget Commune :**

**Article 7551 (Excédents reversé par les régies à caractère industriel et commercial) :**

**Recette de 48 329.81€**

### 6) ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

*Après présentation du projet de Budget Primitif de l'Assainissement 2021 par M. GERARDIN Daniel, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement dont l'équilibre s'établit comme suit :*

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	199 480.81€
Recettes	199 480.81€
<b>Investissement</b>	
Dépenses	386 927.98€
Recettes	386 927.98€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Primitif 2021 de l'Assainissement comme présenté.

Dans le cadre du prochain transfert de compétence de la gestion des eaux usées à la Communauté de communes en 2022, Monsieur Bernard SENE trouve dommage que les communes de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières ne transfèrent pas cette compétence.

Monsieur Jean-Luc KAELBEL s'interroge sur l'intérêt pour la commune de Gerbéviller de transférer cette compétence, les travaux de la station étant déjà faits et la redevance risquant d'augmenter progressivement. Monsieur Daniel GERARDIN répond qu'il y a un intérêt en termes d'économie d'échelle sur le territoire intercommunal, que ce soit pour les créations de station ou pour les réseaux, et que sans cela les petites communes ne pourraient jamais passer en réseau collectif. C'est une question de solidarité.

### 7) COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2020

*M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 8) COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après nomination de M. GERARDIN Daniel, adjoint aux finances, en tant que président du conseil, l'assemblée examine le compte administratif de la Commune 2020 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	1 373 040.99€
	Réalisé :	1 105 309.20€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévu :	1 373 040.99€
	Réalisé :	1 432 667.66€
	Reste à réaliser :	0.00€
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu :	2 136 665.01€
	Réalisé :	1 954 371.54€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévu :	2 136 665.01€
	Réalisé :	1 389 020.74€
	Reste à réaliser :	0.00€
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement :		-565 350.80€
Fonctionnement :		327 358.46€
Résultat global :		-237 992.34€

Hors de la présence de M. Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de principal 2020.

## 9) COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2020

Compte tenu que le compte administratif 2020 de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	327 358.46€
- Un déficit reporté de	0.00€
- <b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>327 358.46€</b>
- Un déficit d'investissement de	565 350.80€
- Un excédent des restes à réaliser de	0.00€
- <b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>565 350.80€</b>

M. Le Maire propose au Conseil Municipal le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- <b>Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent</b>	<b>327 358.46€</b>
- <b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>327 358.46€</b>
- <b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>0.00€</b>
- <b>Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit</b>	<b>565 350.80€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 327 358.46€ au compte 1068 du Budget Primitif de la commune 2021.
- **DECIDE** d'affecter 565 350.80€ au compte 001 du Budget Primitif de la commune 2021.

## 10) CONTRIBUTIONS LOCALES – TAUX 2021

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général des impôts,*

*Vu l'attribution de la part départementale de la TFPB à la commune, en compensation de la perte de produit pour la commune résultant de la suppression progressive de la taxe d'habitation et de l'affectation du produit à l'Etat, et l'application d'un coefficient correcteur d'équilibrage corrigeant la sous-compensation de la commune,*

*Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter une variation différenciée des taux et d'augmenter de 2 points le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit :*

<b>Taxe</b>	<b>Taux</b>
Taxe Foncière Bâtie	<b>34.74%</b>
Taxe Foncière non Bâtie	<b>36.40%</b>
CFE	<b>21.53%</b>

*Pour mémoire, dans le cadre de la réforme de la fiscalité, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties retenu pour l'exercice 2021 est composé du taux communal de TFPB, soit 17,50%, majoré du dernier taux départemental de TFPB voté en 2020, soit 17,24%. L'addition des taux donnant un taux retenu de 34,74%.*

*Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Pour 2021, en partant de bases d'imposition stables, de l'augmentation de 2 points et du maintien des taux de TFPNB et de CFE, le produit fiscal attendu pour 2021 est estimé à 368 526 € avec les bases prévisionnelles suivantes :*

<b>Taxe</b>	<b>Base d'imposition</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe Foncière Bâtie	<b>954 000</b>	<b>331 419,60€</b>
Taxe Foncière non Bâtie	<b>53 500</b>	<b>19 474€</b>
CFE	<b>81 900</b>	<b>17 633€</b>
	<b>Total :</b>	<b>368 526€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition,
- **VOTE** les taux des contributions locales comme proposé.

## 11) COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2021

*Après présentation du projet de Budget Primitif de la Commune 2020 par M. GERARDIN Daniel, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2021 de la commune dont l'équilibre s'établit comme suit :*

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	1 367 426.77€
Recettes	1 367 426.77€
<b>Investissement</b>	
Dépenses	1 411 854.04€
Recettes	1 411 854.04€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 de la commune comme présenté.

## 12) DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – CREATION D'UNE AIRE DE PUMPTRACK

*M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la politique de soutien de l'Agence Nationale du Sport en faveur des équipements sportifs de niveau local pour l'année 2021, pour les équipements de proximité en accès libre (crédits régionalisés) pour l'opération relative à la construction d'une aire de pumptrack. Il est ainsi possible de demander une aide financière, pour un seuil minimal de demande de 10 000€ et pouvant aller jusqu'à 50% du montant HT subventionnable.*

*La commune de Gerbéviller souhaite réaliser une aire de pumptrack, équipement cycliste novateur, ludique et sportif praticable par tous et à tout âge, ainsi qu'aux autres sports urbains (skate, roller, trottinette, BMX, ...). Cet équipement, complémentaire des équipements sportifs ouverts en cœur de village, offrira une nouvelle activité de sports d'extérieurs qui pourra attirer des pratiquants bien au-delà des frontières de la commune et inciter au renforcement des associations existantes et au développement de nouvelles associations de sports de roues à Gerbéviller.*

*M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'installation d'une aire de pumptrack s'élève à un montant prévisionnel de 91 825€ HT incluant les travaux et la mission de maîtrise d'œuvre.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre de l'enveloppe des équipements sportifs de proximité en accès libre, pour l'opération « Création d'une aire de pumptrack » pour un montant de 15 913€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

## 13) DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – PARCELLE AD 309 ET IMMEUBLE 2 QUAI DES VOSGES

*Compte tenu du déménagement du centre de tri postal et de la libération définitive des locaux au 2 Quai par La Poste, M. le Maire propose au Conseil municipal de constater la désaffectation de l'immeuble et du terrain sis 2 quai des Vosges rue Clémenceau, parcelle cadastrale AD 309.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et L.3221-1,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** la désaffectation de la parcelle AD 309 et de l'immeuble communal qui s'y situe,
- **DECLARE** le déclassement du domaine public de ce terrain et de cet immeuble et son classement dans le domaine privé communal.

## 14) BIENS COMMUNAUX – TARIFS

*Sur proposition de la commission des finances et sur présentation de Daniel GERARDIN, Adjoint aux finances,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs des biens communaux comme figurant sur le tableau annexé à la présente,
- **AUTORISE** que ces tarifs soient applicables à compter du 2 avril 2021.

		GERBEVILLER		EXTERIEUR	
		ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
SALLE DES FETES	<i>Acompte de 50% à la réservation</i>				
	<i>Spécificité Associations de Gerbéviller : gratuite 2 fois/an</i>	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04
	Caution	400 €		400 €	
	1 journée hors Week-End	175,00 €	225,00 €	225,00 €	265,00 €
	Week-End du samedi 9h au Lundi 9h (2 Jours)	225,00 €	295,00 €	345,00 €	445,00 €
	couverts / personne	0,60 €			
	Location pour ½ journée hors weekend	45,00 €			
M.A.S. (Salle de Réunion)	Caution	275,00 €		330,00 €	
	Salle + cuisine pour ½ journée	35,00 €		40,00 €	
	Salle + Cuisine pour 1 journée	68,00 €		70,00 €	
	Nettoyage	28,00 €		28,00 €	
GYMNASE	<u>l'heure</u>			10,00 €	
PHOTOCOPIE		COPIES A4		COPIES A3	
		Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
	Feuilles blanches 80g	0,20 €	0,10 €	0,40 €	0,20 €
	Feuilles de couleur 80g	0,25 €	0,15 €	0,50 €	0,30 €
	Feuilles blanches épaisses + de 100g	0,30 €	0,20 €	0,60 €	0,40 €
	Supplément copies couleurs	+ 0,10 €		+ 0,20 €	
	Supplément plastification	+ 0,50 €		+ 0,80 €	
CIMETIERE	concession	130,00 €			
	site cinéraire 1m <sup>2</sup>	65,00 €			
	Colombarium simple 30 ans	550,00 €			
BOIS DE CHAUFFAGE (prix en TTC)	Bois dur	10,43 €			
	Confection - Chêne	8,34 €			
	Confection - Bois blanc	5,21 €			
	Façonné et livré (prix au stère)	39,62 €			
	Gaulis	1,00 €			
DROIT DE PLACE	Marché - Le mètre	0,35 €		0,60 € avec électricité	
	Marché par jour (poids lourds)	38,00 €		38,00 €	
	m <sup>2</sup> forains	1,15 €		1,50 €	
	forfait eau par semaine (1 semaine entamée est due - Lundi au Dimanche)	12,00 €		15,00 €	
BULLETTIN MUNICIPAL	1 numéro	4,80 €			
	abonnement 3 numéros	16,50 €			
	Encart Pub 90,5 x 50 (soit 1 case)	60,00 € / 3 numéros			
	Encart Pub 181 x 50 (soit 2 cases)	120,00 € / 3 numéros			
	Encart Pub 90,5 x 100 (soit 2 cases)	120,00 € / 3 numéros			
	Encart Pub 181 x 100 (soit 4 cases)	240,00 € / 3 numéros			
MEDIATHÈQUE	abonnement annuel	9,00 €			
	copie	0,20 €			
	1/2 heure internet	1,50 €			
DIVERS	Forfait travaux résidence	12,00 €			
	Agenda	Gratuit			
PRÉAU	Samedi AM et/ou uniquement pendant les vacances	50,00 €			
CHAMBRES VISITEURS	La nuitée	35,00 €			
	La semaine	120,00 €			

## 15) FORET – PROGRAMME D’ACTION 2021

*M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser le dépressage de régénération des parcelles 15.j et 20.j au Haut de Gondale, et le dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 10.i1 au bois des Rappes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

➤ **ACCEPTE** cette proposition.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses

Madame Francine LAURENT informe les conseillers des modalités d’accueil des enfants prioritaires à l’école suite au nouveau confinement.

Monsieur Jean-Luc KAELBEL, au regard du récent braquage de la boulangerie, demande à ce qu’il y ait un maillage de la commune en caméra de vidéosurveillance, dans le sens des entrées et sorties de la commune, et aux carrefours.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La Secrétaire de séance,  
Françoise GUIZOT

Le Maire,  
Noël MARQUIS